

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 MARS 2016
Compte-rendu

L'an deux mil seize, le seize mars à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire.

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, Mme BLONDEL Françoise, M. IMBAULT Xavier, Mme PORTEJOIE Sophie, M. BEAUMONT François, M. BOISSIERE Sébastien, M. GRIFFON Jean-Philippe.

ABSENT EXCUSE : Mme MARTINS Carminda, M. MEYER Eric, Mme BAUDRY Nathalie.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GRIFFON Jean-Philippe

1/. Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 est reporté au prochain conseil.

2/. ETUDE DE FAISABILITÉ D'UNE ÉCOLE UNIQUE

Madame la Maire expose qu'il semble important aujourd'hui de lancer une programmation sur la faisabilité d'une école unique.

Après concertation avec les maires du Regroupement Pédagogique, seul le site de Boissy-la-Rivière serait adapté à cette évolution.

Considérant la perte importante des effectifs depuis plusieurs années,
Considérant la fermeture d'une classe à la rentrée 2015/2016,
Considérant la disponibilité actuelle de salles inoccupées dans l'école de Boissy-la-Rivière,
Considérant le besoin de réorganisation pour apporter un service plus adapté aux besoins des familles,
Considérant le budget global de l'étude sommaire du projet évalué à 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE la Maire à donner pouvoir au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Eclimont pour engager l'étude de faisabilité d'une école unique,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget suivant la répartition par commune.

3/. DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier des futurs travaux dans la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter des subventions auprès de :

- La Région Ile de France
- Le Conseil Départemental de l'Essonne
- Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Région d'Angerville (SIERA)
- Une réserve parlementaire
- Des Aides Communautaires auprès de la CAESE

DONNE pouvoir à Madame la Maire de demander le taux maximum de subvention auprès de ces organismes.

4/. DEMANDE DE SUBVENTION - UNC

VU la demande de subvention en date du 8 février 2016 par l'Union Nationale des Combattants (UNC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE d'octroyer à ladite association une subvention pour l'année 2016 d'un montant de 50€.

DIT que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2016 au compte 6574

5/. QUESTIONS DIVERSES

*Un point est fait sur le dossier de la carte communale.

Clôture de la séance à 23H30.

La Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,